

**DÉPARTEMENT DU  
CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :  
10 PLACE EDMOND  
PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021\_098 : Procès-verbal de mise à  
disposition des locaux du CLNA**

Séance du 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	32	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITE</b>
Pour: 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO de MOLINER  
Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN  
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE  
Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER  
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Patrick LAVARDE  
Gérard LEU a donné pouvoir à Alain COUZIN  
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021\_098 : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU CLNA**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2021\_001 portant modification de l'intérêt communautaire de la compétence équipement sportif,
- Vu le procès-verbal de mise à disposition des locaux du CLNA,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant qu'il a été décidé de modifier l'intérêt communautaire des équipements sportifs en intégrant en plus de la gestion des gymnases, les infrastructures du CLNA (Centre de Loisirs Nautique d'Asnelles).

Considérant que les bâtiments sont la propriété de la commune qui en assure la gestion.

Considérant qu'il convient d'établir un procès-verbal de mise à disposition des locaux du CLNA avec la commune d'Asnelles.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des locaux du CLNA.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com